

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 09 juin 2023 à 19 heures

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 19h00, le conseil municipal de la commune de TANNAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. NOLOT Philippe, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 14

ETAIENT PRESENTS : M. NOLOT Philippe – M. DURAND Christophe – Mme MEGY Marie-Claude - Mme DAGONNEAU Céline – M. GOFFIN Christophe – M. THOULET Alain – Mme GAUJOUR Frédérique – Mme FONTAINE Valérie - Mme MORLET Béatrice – Mme LAGUIGNER Carole – M. LATRASSE David – Mme COUSIN Hélène – M. ARNAUD Cyrille – Mme VIODÉ Françoise

ETAIT ABSENT EXCUSÉ :

M. RIOST Lionel a donné procuration à M. DURAND Christophe

Madame MEGY Marie-Claude est désignée secrétaire de séance en application de l'article L2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1 – Désignation des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales

Après désignation des candidats, il est procédé au vote comme suit :

Election des délégués

Les candidatures enregistrées sont :

- NOLOT Philippe, COUSIN Hélène, DURAND Christophe

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 13

- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- **M. NOLOT Philippe** : 13 voix
- **Mme COUSIN Hélène** : 13 voix
- **M. DURAND Christophe** : 13 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Election des suppléants

Les candidatures enregistrées sont :

- THOULET Alain, DAGONNEAU Céline, VIODÉ Françoise

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 13

- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- **M. THOULET Alain** : 13 voix
- **Mme DAGONNEAU Céline** : 13 voix
- **Mme VIODÉ Françoise** : 12 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

2 – Renouvellement bail de location

Bail de location logement T2 1^{er} étage au Parc Lallier

Le bail de location consenti à M. et Mme BREUX Jean-Daniel pour le logement T2 n°1 situé au 1^{er} étage au Parc Lallier arrive à échéance le 30 juin 2023.

↳ **Le conseil municipal décide de renouveler le bail de location à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée de 3 ans. Le montant du loyer est révisé et fixé à 291,98 € par mois et sera révisable chaque année ainsi que les charges locatives.**

Bail de location logement T2

Le bail de location consenti à Madame BRULFER Valérie pour le logement T2 n°3 situé au 2^{ème} étage au Parc Lallier arrive à échéance le 30 juin 2023.

↳ **Le conseil municipal décide de reconduire le bail de location à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée de 3 ans. Le montant du loyer est révisé et fixé à 286,52 € par mois et sera révisable chaque année ainsi que les charges locatives.**

3 – Redevance occupation du domaine public par ENEDIS et ORANGE pour 2023

ENEDIS

Le SIEEEN nous informe du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour 2023. Cette redevance s'élève à 234 €.

↳ **Le conseil municipal approuve cette proposition.**

ORANGE

En application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximums des redevances d'occupation du domaine public dues par Orange au titre de l'année 2023 s'élèvent à :

Le linéaire total de réseau de distribution d'Orange empruntant la voirie communale représente :

46,95 € par km d'artère en sous-sol soit $46,95 \text{ €} \times 25,918 = 1216,85 \text{ €}$

62,60 € par km d'artère aérienne soit $62,60 \text{ €} \times 6,836 = 427,93 \text{ €}$

Soit un total de 1644,78 €.

↳ **Le conseil municipal approuve cette proposition.**

4 – Indemnités de gardiennage de l'église

Pour 2023, le montant de l'indemnité de gardiennage a été réévalué, il s'élève désormais à 496,09 € pour un gardien résidant dans la commune. Deux personnes s'occupent de l'Eglise, cette somme sera donc divisée en deux, soit 248,04 € chacun.

↳ **Le conseil municipal accepte de verser cette indemnité.**

5 – Demande de subventions

La fondation du Patrimoine nous sollicite afin que la commune adhère à la fondation et participe avec une aide financière de 200 €.

↳ **Le conseil municipal décide de verser cette aide financière.**

6 – Questions diverses

Référent déontologue de l'élu local

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et un de ses décrets d'application paru au Journal officiel du 07 décembre 2022 prévoient que chaque élu local devra être en mesure de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L111.1.1 du code général des collectivités territoriales.

Face à la difficulté de mise en œuvre et après plusieurs sollicitations auprès du centre de gestion de la Nièvre, le CDG 58 a décidé d'accompagner les élus locaux dans l'application de leur obligation légale.

Le rôle du référent déontologue est :

- D'accompagner les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques et en particulier les risques de poursuites pénales liés par exemple aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se trouver.
- De conseiller sur les mesures à prendre lorsqu'ils sont sollicités par des représentants d'intérêts.
- Aider à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leur mandat.

↳ **Le conseil municipal approuve la proposition établie par le CDG 58 pour assurer la mission d'assistance et de conseil en désignant un référent déontologue pour les élus.**

Devis travaux

✓ Remplacement des vannes des radiateurs et des radiateurs

↳ Le conseil municipal accepte les deux devis présentés par l'entreprise MERLIN David pour le remplacement des vannes des radiateurs à la cantine et à la salle de gym (1781,40 € TTC) ainsi que le remplacement des radiateurs à la salle de gym (5744,23 € TTC) pour un coût total de 7525,63 € TTC.

✓ Travaux d'enduit sur le mur de soubassement à la gendarmerie

Un devis a été demandé à l'entreprise DREAU et s'élève à 2301 € TTC.

↳ Le conseil municipal accepte le devis présenté pour un montant de 2301 € TTC.

✓ Nettoyage des gouttières à la gendarmerie

Un devis a été établi par l'entreprise DREAU et s'élève à 1350 € TTC.

↳ Le conseil municipal approuve le devis proposé pour 1350 € TTC.

✓ Nettoyage des gouttières sur divers bâtiments communaux : Maire, Eglise, Ecole et Parc Lallier

Un devis a été réalisé par l'entreprise DREAU et s'élève à 1759,20 € TTC.

↳ Le conseil municipal approuve le devis proposé pour 1759,20 € TTC.

Inauguration du centre d'incendie et de secours

Dans le cadre de l'inauguration de l'extension et du réaménagement du centre d'incendie et de secours, le SDIS a proposé de choisir un nom de baptême pour la caserne. Trois propositions ont été faites par les pompiers de Tannay et soumises au vote et celle qui a obtenu la majorité des suffrages est la suivante :

Capitaine DENIS Etienne 1^{er} Chef de corps des pompiers de Tannay

26/01/1840 - 12/09/1852

↳ Le conseil municipal valide cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Maire,
Philippe NOLOT

Le secrétaire de séance,
Marie-Claude MEGY

